



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

N° 34

AVRIL 2019

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE
Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

1er adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11— 06 78 94 44 51

2ème Adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92—06 37 31 86 92

3ème adjoint : Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98

Plus d'infos sur le site
de la commune

<https://frasne-les-meulieres.fr>



UNE COMMUNE FORESTIERE

Frasne les Meulieres est une commune forestière et l'avenir des forêts publiques nous intéresse. Aujourd'hui, nous bénéficions du service d'un agent de terrain, fonctionnaire assermenté appuyé par des services de soutien pour gérer les forêts dans toutes ses composantes : affouage, chasse, risques naturels, aménagement, santé des forêts, programmes de coupes et travaux, commercialisation des bois, suivis d'exploitation et de travaux, subventions... Un service public indispensable en milieu rural. Qu'en sera-t-il demain ? A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous de la protéger. Pour qu'elle reste un atout éco-

nomique, touristique et environnemental pour notre pays.

Le conseil municipal a été amené à réaffirmer son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF, à demander l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et ouvriers forestiers et à soutenir l'objectif d'une gestion des forêts publiques au service de l'intérêt général et des générations futures.

Laurence BERNIER, maire

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 1er mars 2019

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Valérie MISIR, Daniel PRADEL, et Manon VEQUAUD.

Excusé.e : Anne-Laure MIANCIEN

Secrétaire : Marie Londe

FINANCES

Compte de Gestion et Compte Administratif 2018

Le conseil municipal s'est réuni le 1er MARS 2019 sous la présidence de Régis BONVALOT, Premier adjoint, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Laurence, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; Le compte administratif 2018 peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 706.84 €	6 622.96 €		6 622.96 €	37 706.84 €
Op. de l'exercice	57 120.26 €	70 827.24 €	7 562.03 €	2 516.11 €	64 682.29 €	73 343.35 €
TOTAUX	57 120.26 €	108 534.08 €	14 184.99 €	2 516.11 €	71 305.25 €	111 050.19 €
Résultat clôturés		51 413.82 €	11 668.88 €			39 744.94 €

↳ *Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2018. Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2018 dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le travail mené par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en collaboration avec la commune et dans le respect des objectifs nationaux de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, a abouti au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 janvier 2019.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la commune doit rendre son avis sur le projet de PLUi dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

↳ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

En clôture de séance, Madame le Maire informe le conseil municipal de son intention de ne pas se représenter au mandat de maire lors des élections municipales de 2020.

Elle souligne les excellentes relations avec la population du village et précise qu'elle apportera son aide à la personne élue maire et à l'équipe qui se mettra en place.



Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes



L'Association des communes forestières du Jura a informé la commune d'un décret du 1^{er} ministre qui prévoit de confier l'encaissement des recettes des ventes de bois des communes à l'Office National des Forêts en lieu et place des trésoreries, à partir de juillet 2019. Elle souligne également la remise en cause du Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre

l'Etat, les communes forestières et l'ONF et le gel de 145 postes en 2018 et la suppression de 250 postes en 2019. La Fédération Nationale des communes forestières propose donc aux communes adhérentes de prendre une délibération du conseil municipal.

↳ **Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte la délibération refusant l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la Trésorerie (DGFIP).**

ANALYSES DE L'EAU

Les dernières analyses de l'eau ont été publiées. L'eau distribuée est dans les normes à la sortie au robinet. Toutefois, Régis Bonvalot précise que des métabolites de pesticides ayant été détectés par les analyses, l'eau actuellement fournie par le Syndicat est un mélange avec des eaux fournies par le SIE du Val d'Ognon afin de dissoudre les molécules. Une convention a été signée avec les agriculteurs qui s'engagent à ne plus utiliser les produits concernés.



COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT

Valérie Misir fait part au conseil d'une demande de transfert de la compétence Eau et assainissement par le Grand Dole, au 1^{er} janvier 2020 du fait de l'application de la Loi Nôtre. Les communes de la Communauté de communes Jura-Nord ont pris des délibérations demandant que le transfert soit repoussé au 1er janvier 2026.

En effet, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est plus rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes ;

Et, d'autre part, les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette Communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les Communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elle. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

Madame le Maire précise que, selon les dernières informations du syndicat des eaux, concernant les Communes du Grand Dole, malheureusement, il apparaît que c'est une Communauté d'Agglomération, et que nous ne pourrions pas nous opposer au transfert.

Nous attendons des informations complémentaires du Syndicat des

DECHETS VERTS



L'idée de mettre en place un composteur municipal est posée par Marie Londe. Mais beaucoup d'habitants de la commune en disposent.

La question posée est en fait celle d'une alternative à l'apport des déchets verts à la déchetterie, le brûlage étant interdit. Le stockage pour toute la commune semble plus compliqué à gérer qu'individuellement. L'utilisation d'un broyeur pourrait être une alternative, mais celui du SICTOM semble trop volumineux à utiliser.

La commission Espaces Verts/fleurissement en discutera. Vos propositions sont les bienvenues

USAGE DU FEU—RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'usage du feu à l'air libre est réglementé par arrêté préfectoral



Pour un exploitant agricole ou forestier :

- 1) à moins de 200 mètres d'un espace boisé, le brûlage des végétaux est autorisé uniquement du 1er octobre au 14 février ;
- 2) à plus de 200 mètres des bois et forêts, l'incinération de déchets verts est autorisée sous réserve de dispositions de protection
- 3) le brûlage des résidus de cultures sont soumis à la réglementation PAC.

Concernant les particuliers, les collectivités ou les entreprises : le brûlage des déchets est strictement interdit.

Les déchetteries du département traitent la quasi-totalité des déchets verts.

Pour plus de précision, vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017, réglementant l'emploi du feu dans le Jura ou la plaquette d'information consultables sur le site <http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/>

EnvironnementUBruit-Dechets-Publicite/Brulageal-air-libre

ou contacter

la Direction Départementale des Territoires Service de l'Eau des Risques de l'Environnement et de la forêt au 03 84 86 80 90 – ddtseref@jura.gouv.fr

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 29 mars 2019

Présents : Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Laurent FOUCHÉYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Valérie MISIR, Daniel PRADEL, et Manon VEQUAUD.

Excusés : Roger CHATILLON (pouvoir à Laurent Foucheyrand—Anne-Laure MIANCIEN) **Secrétaire :** Valérie Misir

FINANCES

Fiscalité 2019— Vote des taux d'imposition 2019 de la commune

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants et de maintenir les taux d'imposition de la commune pour l'année 2019 en reconduisant les taux de 2018.

 **Le conseil municipal à l'unanimité, par 9 voix décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2019 et adopte les taux suivants (identiques à 2018) :**

Taxe d'habitation	5.64 %
Foncier Bâti	11.88 %
Foncier Non Bâti	19.19 %

Le produit attendu de ces trois contributions sera de 19 877 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices de l'Etat pour un montant de 747 €, soit un produit global de 20 624 €.

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil municipal prend connaissance du Budget primitif communal 2019, présenté par le Premier adjoint, chargé des Finances, Régis Bonvalot.

Ce budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 204 033,82 € euros se décomposant comme suit :



BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	143 052,94 €	143 052,94 €
INVESTISSEMENT	60 980,88 €	60 980,88 €
TOTAL BUDGET 2018	204 033,82 €	204 033,82 €



Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2019

Le budget 2019 est en nette augmentation sur celui voté en 2018 (134 485,00 €), d'une part, du fait d'un excédent reporté d'un montant de € et d'autre part grâce à une recette exceptionnelle des ventes de bois réalisées en début d'année 2019, d'un montant de 52000 Divers travaux seront effectués en 2019, dont un accès direct de la mairie dans la salle de réunion. L'installation de W.C. intérieurs est également envisagée ainsi que des travaux d'accessibilité des locaux.

Acceptation remboursement Groupama

Suite à l'événement climatique (vents violents) ayant occasionné des détériorations sur le toit de l'église et de la mairie, des travaux ont été effectués, avec l'accord de notre assurance, pour remettre des tuiles en place pour un montant de :

408 € T.T.C. pour la toiture de la mairie (entreprise RECOBAT)

266,40 € T.T.C. pour la toiture de l'église (entreprise CONTET BOUROTTE)

Soit un total de 674,40 € T.T.C. En application de la garantie « Evénements climatiques » une franchise de 296 € reste à la charge de la commune. L'expert de GROUPAMA, le 21 mars 2019, a remis un chèque d'un montant de 378,40 € de remboursement des frais de réfection des toitures, déduction faite de la franchise. Il convient d'accepter ce remboursement.

 **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 378,40 €.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions ayant été fixées dans le budget primitif à un montant de 1500 € il convient d'en effectuer la répartition.

Madame le maire propose de reconduire les subventions telles que votées en 2018 et d'attribuer une subvention au club de football de Moisse y où sont licenciés plusieurs enfants de la commune. Elle rappelle le vote en 2018 du conseil municipal acceptant de verser 350 euros aux écoles de Moisse y et Montmirey la Ville correspondant à une participation de 50 euros par élève participant à la classe de neige de mars 2019.

↳ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2019 :**

ASSOCIATIONS	Subvention 2019
ADMR	100 €
Serre vivante	50 €
Comité des fêtes	250 €
CRIC	100 €
Souvenir Français	50 €
Cartes Jeunes	100 €
Classe de neige	350 €
Club de foot	100 €
divers	400



EN BREF...

Des mauvaises odeurs se dégagent du réseau d'eau pluviale devant le 14 grande rue. Il semblerait que ce soit dû au déversement d'eaux non traitées provenant d'installations non conformes (assainissement individuel). Le même problème existe dans le ruisseau au bas du lavoir.

Les riverains sont alertés et une recherche de solution est en cours.

Le renouvellement des lieutenants de louveterie (assermentés pour constater les infractions à la police de chasse) est en cours pour la période 2020/2024. Les candidatures sont à effectuer avant le 1^{er} septembre 2019 (voir affichage mairie).

Boîtes aux lettres. Suite au dernier courrier (mars) de la commune, le Directeur de La Poste de Dole a indiqué que les boîtes seraient changées, car la commune a droit à un service digne de ce nom.

Dans un autre message il a laissé entendre que celles-ci ne seraient pas « en si mauvais état ». Madame la maire lui a fait savoir qu'elle allait donc alerter la presse. Il semble qu'elle ait été entendue !

Les boîtes ont été changée au niveau du 24 grande rue, celles du 5 place de l'Eglise devraient l'être en avril, et le remplacement de celles du 13 Grande rue ne seraient prévues que pour le mois de septembre. Nous avons insisté pour qu'elles soient toutes changées en même temps.... A suivre.

Départ de Anne Bachelu



Après 3 années au service de la commune et de ses habitants, Anne Bachelu, cesse son activité professionnelle, pour raisons personnelles. Madame le Maire souligne son investissement, sa discrétion et le sérieux avec lequel, elle a accompli les missions de secrétaire de mairie, qui sont de plus en plus difficiles et nécessitent une

grande qualification.

Le sourire de Anne nous manquera et nous lui souhaitons bonne chance pour la suite.

Remplacement secrétaire de mairie

Il convient de recruter une nouvelle secrétaire, dès le mois d'avril. Un remplacement a été effectué de Janvier à Mars par Madame Ruffieux, grâce au service de remplacement du Grand Dole. Madame le Maire propose de signer une convention avec le Grand Dole, une convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie, sur un poste pérenne, afin qu'un agent assure les missions afférentes à raison de 8 heures de service hebdomadaire.

↳ **Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à signer, une convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.**

Modification des statuts du Sivu La Nounourserie



La Nounourserie

Le comité syndical du SIVU LA NOUNOURSERIE a modifié la rédaction des articles 4 et 9 de ses statuts, le 6 mars 2018.

En effet, la clé de répartition votée à la création du SIVU veillait à une équité entre les communes membres concernant leur participation au financement nécessaire voté chaque année. Cette clé—avec la participation de la Communauté de communes Jura Nord— n'est plus adaptée, Il est donc proposé de retirer des statuts le détail de la répartition qui restera déterminée par le comité syndical.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du titre de l'article 9 et la modification de l'article 4 ainsi rédigé : « Les contributions des membres ayant des enfants inscrits au multi-accueil sont déterminées selon la clé de répartition votée par le comité syndical et appliquée sur la base du financement nécessaire voté chaque année par le comité syndical. »

↳ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts présentée dans la délibération du comité syndical du SIVU La Nounourserie.**

L'accueil à la crèche La Nounourserie

Cette délibération a été l'occasion de faire le point sur le fonctionnement de la crèche qui accueille chaque année entre 42 et 45 enfants, selon leurs horaires et les départs en maternelle.

2 enfants de Frasne les Meulières ont été accueillis au Multi Accueil La Nounourserie en 2015, et 3 en 2016, 2017, 2018. 3 enfants sont inscrits pour le début d'année 2019.



ECOLES DU RPI DU MONT GUERIN



Marie Londe, adjointe nous fait le compte-rendu du dernier Conseil **d'école du RPI du Mont Guérin qui s'est tenu le 7 mars 2019.**



Le financement de la classe de neige d'un montant de 19 911 € sur un budget prévu de 23 320 € a nécessité de réduire d'une journée le séjour qui s'est tenu du 19 au 22 mars 2019 et concernait 75 enfants. En plus du financement des parents, la classe de neige a été financée grâce au soutien des maries, du conseil régional, des coopératives, de l'APE et d'une seule entreprise (Groupama).

Des travaux ont été effectués, mais les problèmes de chauffage ne sont pas résolus.

Les écoles, les classes ont de nombreux projets pédagogiques (correspondance, journal scolaire) et nous vous proposons de noter les dates suivantes :

- 6/7 juin : Spectacle de chant au caveau de moissey.

L'Association des Parents d'élèves (APE) proposera la vente de bulbes, et les initiatives :

- 19 mai : « Vide ta chambre »
- 29 juin : Kermesse des écoles

Le prochain conseil d'école se tiendra le 13 juin 2019.

POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ONF et LE SOUTIEN AUX PERSONNELS

Dans le prolongement de la délibération prise lors du précédent conseil municipal à l'initiative des communes forestières, Madame le maire évoque un courrier des représentants des personnels de l'ONF qui s'inquiètent de la suppression de 461 emplois en 2019 et 1500 d'ici 2020 et des conséquences à venir pour la gestion du patrimoine forestier. Elle propose une délibération qui demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;
- le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et gérer les forêts communales ;
- la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF au service de l'intérêt général et des générations futures.

Cette délibération est votée, à l'unanimité par le Conseil municipal.

LES JOURS & HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE MONTMIREY LE CHATAU ONT CHANGE

Certains ont eu de mauvaises surprises début avril. Voiture chargée le mercredi pour vider leurs déchets, ils ont trouvé porte close. En effet, les jours d'ouverture de la déchetterie de Montmirey-le-Château ont changé avec le passage aux horaires d'été.

Depuis **le 25/03/2019 et jusqu'au 13/10/2019**, la déchetterie vous accueille :

le MARDI ET LE SAMEDI

de 9h00 à 11h45 et de 13h30- à 17h45

La Commission Communale d'Action Sociale

s'est réunie le Mardi 9 avril 2019. Elle a adopté son Compte Administratif 2018 qui se traduit par un excédent de 487,35 € (certaines factures ayant été réglées en début d'année 2019).

La commission a voté le budget 2019 qui s'élève à 837,35 € en recettes et dépenses.

En 2019, deux bébés devraient être concernés par la plantation de l'arbre des naissances et 11 personnes seront bénéficiaires du colis de fin d'année (soient **3 individuels et 4 couples**).

La Commission Espaces Verts/Fleurissement

s'est réunie le lundi 8 avril 2019, animée par Manon Véquaud. Elle a notamment préparé les plantations de printemps pour les 10 zones du village, organisé le nettoyage des divers massifs de la commune le mercredi 10 avril et l'achat de bulbes d'été et cosmos dans les prochains jours.

Avec le soleil, tulipes et fleurs de printemps ont pointé leur nez. D'autres fleurs, notamment des géraniums seront plantés vers la mi-mai (notamment au rond point).

Il a été demandé à CEVA paysages d'enlever la haie intérieure du jardin de la mairie pleine de ronces. Le dessouchage des yuccas et l'engazonnement des allées du cimetière a déjà été effectué.

CONCOURS DE CABANES A INSECTES

La commission Espaces Verts a décidé de lancer le concours de la plus belle cabane à insectes. Petits ou grands, à vos outils pour confectionner cet abri utile à la bio-diversité.

Attention, pour son alimentation, chaque insecte à ses préférences et certains ne cohabitent pas facilement.....

RENDEZ-VOUS, FIN MAI !



Une nouvelle secrétaire de mairie et de nouveaux horaires



Madame Patricia CEFIS vous accueille désormais en mairie. C'est la nouvelle secrétaire qui travaille pour la commune le mercredi toute la journée.

La mairie est ouverte au public tout le MERCREDI APRES MIDI, de 14H00 à 19H00.

Les permanences de Mme le Maire sont maintenues le vendredi de 14H00 à 16H30.

Le nouvel abri-bus de la commune a été installé

par le prestataire du Grand Dole, le 8 avril 2019 au niveau du 1 place de l'église. Un panneau a également été posé avec les horaires—devant le 3 place de l'église pour le transport à la demande (tous les bus ne s'arrêtent pas au niveau de l'abri-bus pour ce type de transport).

BIENVENUE A JACQUELINE LAGÉ

nouvelle habitante
de la commune
depuis début mars
2019.





Le prochain
CONSEIL MUNICIPAL
se tiendra

VENDREDI 31 MAI 2019
à 20H30 en mairie.

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

ELECTIONS EUROPEENNES

Dimanche 26 mai 2019—un seul tour
Le bureau de vote est ouvert en mairie de
8h00 à 18H00

	Assesseur	Président
8 H - 10 H 30	Marie Londe	Laurence Bernier
10 H 30- 13 H	Laurent Foucheyrand	Valérie Misir
13 H – 15H 30	Roger Chatillon	Régis Bonvalot
15 H 30 – 18 H	Alain Lenain	Laurence Bernier



VIE DES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

CARNAVAL—Dimanche 10 mars s'est tenu le Carnaval du village . A partir de 14H30 , enfants et adultes ont défilé dans les rues de Frasne et se sont ensuite retrouvés au caveau pour déguster les bugnes, le chocolat et le vin chaud. Puis les enfants ont fait des jeux et des fabrications de masques .



CHOUCROUTE—C'est le samedi 23 mars, qu' un repas choucroute a réuni de nombreux participants au caveau.



La Fête de la Musique 2019 se tiendra
le Samedi 22 juin.

Avis aux musicien.n.e.s , chanteurs et
chanteuses et aux volontaires
pour sa préparation.

Le comité des Fêtes est partie prenante
et tiendra notamment la buvette.



DEMO 3 D—C'est pour une démonstration d'imprimante 3D que se sont réunis quelques passionnés à la salle de réunion, le dimanche matin 8 avril, avec le CRIC. Un oiseau, un dé ont notamment été fabriqués. Une nouvelle séance aura lieu prochainement.



ASSOCIATION CRIC